

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

Délibération n° 2024-009 : Vol de la Pietà

Rapporteur : M. Michel VAN PRAET

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Suite au vol en 1980 d'une statue de Vierge de Pitié du XVe en albâtre, classée par arrêté du 27 mars 1934, à l'église paroissiale d'Esquibien, une plainte a été déposée. L'enquête suivie par le ministère de la Culture et l'OCBC a permis de déterminer qu'elle a été achetée en 1981 par M Fernando Larrain, de nationalité chilienne, qui a déclaré en 2004 être « acheteur de bonne foi ».

Les demandes régulièrement renouvelées auprès des services du ministère de la Culture n'ayant pas abouti à la restitution à ce jour, il convient d'adresser une demande d'information sur l'avancement de l'enquête à Mme la ministre de la Culture.



Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser M. Le Maire à adresser une demande officielle d'information sur l'avancement de l'enquête à Madame la Ministre de la Culture ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH

Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER

